

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BONHEUR PERFECTION »

Siège Abidjan, Abobo, Abidjan Abobo Dokui à 500 m
de l'école Adama SANOGO ilot 62 lot 774, Lot 774, Ilot 62

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 15 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BONHEUR PERFECTION »

Objet : Restauration ; Pâtisserie ; Service traiteur ; Fourniture de denrées alimentaire ; prestataires de services. L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, Abidjan Abobo Dokui à 500 m de l'école Adama SANOGO ilot 62 lot 774, Lot 774, Ilot 62

Dirigeant(s) M TANON KASSI LOUIS CESAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-03905 du 04/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°27373/GTCA/RC/2023 du 04/04/2023

